

# Mr Couchepin et OFSP, mais où va-t-on?

Markus Hug

Responsable laboratoire du praticien du CMPR;  
délégué de la FMH dans la CFA et la REVAL

La décision du conseiller fédéral Couchepin de baisser les tarifs de la Liste des Analyses de 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2006 est absolument inacceptable et mérite les réactions véhémentes de l'ensemble des spécialistes de laboratoire.

En complément du courrier adressé aux instances dirigeantes et aux médias par la FMH, les sociétés des médecins de premier recours et la SULM (position qui paraît dans la revue Pipette annexée), les remarques suivantes doivent être faites clairement:

La baisse tarifaire provoquera les répercussions suivantes:

- Le licenciement d'un nombre non négligeable d'assistantes médicales et je pousse les confrères qui prennent cette décision de bien la justifier par la décision du Département Fédéral de l'Intérieur (en effet, selon l'étude suisse sur le laboratoire du praticien de 2000, l'assistante médicale passe 40% de son temps de travail dans le laboratoire).

- Le manque à gagner des hôpitaux publics s'élèvera à plus de 100 millions de francs dès 2006 et cette baisse de recettes devra être compensée par une augmentation de la participation des collectivités publiques (on peut dans le même temps se demander pourquoi l'organe faitier des hôpitaux suisses H+ s'oppose à l'introduction des critères minimaux de qualité pour l'exploitation de laboratoires médicaux).

- Les médecins installés verront une nouvelle fois leurs recettes de laboratoire diminuer après une baisse non négligeable déjà constatée en 2004 avec l'introduction d'un tarif fédéral (plus de 150 millions en 2004, près de 100 millions en 2006) et cette réduction n'a été compensée par aucune autre prestation (tout au contraire, car la prise de sang ne sera plus aussi bien rémunérée dans un proche avenir).

- La baisse tarifaire ne semble pas du tout être demandée par santésuisse, en raison de

la peur de l'augmentation du volume des prestations constatée à chaque décision de ce type; par ailleurs, santésuisse tout comme l'OFSP ne disposent d'aucune statistique valable qui leur permettent d'articuler des chiffres adéquats et le contrôle sera dès lors pratiquement impossible: il paraît dès lors bien clair que les organisations professionnelles faitières ne vont en tout cas pas intervenir sur cette tendance (et même éventuellement la soutenir).

On se rend donc compte que cette décision est inadéquate et politiquement malvenue. Les médecins de premier recours ont publié les mesures de lutte prévues contre cette décision qui affaiblit leur place dans le système de santé suisse. Cela n'arrangera pas la pénurie programmée et la collaboration avec les instances fédérales dans des domaines aussi divers que Sentinella où la prévention risque d'être sérieusement menacée.

Je constate que nous sommes mal récompensés pour les efforts de collaboration constructive de ces dernières années. La réflexion sur le laboratoire de présence, la définition de l'attestation de formation complémentaire du laboratoire du praticien et de son éventuelle recertification, l'introduction de contrôles de qualité interne, la définition d'une liste positive des médecins pour le contrôle de qualité externe, tous ces points ont été balayés d'un revers de main. Le récent travail de l'analyse du coût réel du laboratoire du praticien (WFA04 sur 43 cabinets médicaux avec évaluation économique des processus du laboratoire du praticien) montre que la marge actuelle doit être maintenue, car elle assure le maintien du laboratoire comme prestation au patient et comme service rendu et non comme source de revenu. L'absence de discussions et de négociations sur cette baisse tarifaire permet de douter de la sincérité de notre partenaire. Nous avons toujours été ouverts à un dialogue, qui n'excluait d'ailleurs pas certains ajustements tarifaires sur la base des critères EAE. Nous avons cherché le contact et provoqué de nombreuses discussions. Il est toutefois possible que certaines instances dirigeantes aient reçu des infor-

mations allant dans le sens de la baisse tarifaire, mais elles ne l'ont en tout cas pas communiqué à leur base.

Le proche avenir dira si la collaboration des médecins de premier recours dans les commissions fédérales est encore justifiée, car les partenaires officiels ne sont en tout cas pas à la hauteur de leur tâche. Remettre en question l'expertise des membres de la REVAL, reconnu par leurs pairs comme les spécialistes du domaine, est contraire à tout raisonnement différencié. Refuser les décisions de la Commission Fédérale des Analyses en justifiant de son caractère seulement consultatif relève de la pure démagogie. Autoriser des groupes influents de la QUALAB à s'opposer à des décisions de critères minimaux de qualité relève du copinage et fait surtout douter de la qualité des prestations de laboratoire d'un certain nombre d'hôpitaux publics.

L'OFSP pourrait corriger le tir en admettant et en soutenant une rémunération correcte de la prise de sang, avec une mention particulière pour ce geste effectué à domicile. Il pourrait également introduire une position pour une prestation intellectuelle de l'interprétation des résultats de laboratoire, incluant une part pour la pré-analytique.

Les conséquences de la récente décision risquent de provoquer encore des remous dans le paysage suisse; il faudra peut-être éviter à l'avenir de prendre de telles directions qui pourraient valoir à leurs auteurs la sombre réputation de fossoyeurs du système de santé suisse.

Je me tiens volontiers à disposition des organes dirigeants pour un dialogue correct et constructif sur le laboratoire du praticien, avec le Professeur Huber sur le laboratoire dans sa globalité et avec les autres partenaires pour une réflexion constructive sur la collaboration future.

Dr Markus Hug  
Spécialiste en médecine générale FMH  
1, rue de la Préfecture  
CH-2800 Delémont  
mhug@hin.ch